

# Conseil de l'Europe

Valorisation de milliers de contenus web pour une présence digitale optimale

www.coe.int



La convergence vers les services digitaux est indéniable, tout le monde en veut. Notre ambition est de les concevoir de manière simple et de répondre aux exigences fondamentales de nos clients : personnalisation de l'information, collaboration sociale à travers des espaces dédiés et adaptation des services à l'usage mobile.

Costas Skouras  
 Directeur des Technologies  
 de l'Information

## Organisation

Fondé le 5 mai 1949 par le traité de Londres, le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme, de la Démocratie et de l'état de Droit en Europe.

Il comprend 47 États membres, dont les 28 membres de l'Union Européenne, et préconise la liberté d'expression et la liberté des médias, la liberté de réunion, l'égalité et la protection des minorités. La Convention des droits de l'homme signée par les États membres permet à chaque individu, parmi les 820 millions de citoyens européens, de porter plainte pour violation des droits de l'homme devant la Cour de Strasbourg dès lors que toutes les voies de recours ont été épuisées dans l'État membre concerné.

En outre, le Conseil de l'Europe aide les États membres à lutter contre la corruption et le terrorisme, et à mener les réformes judiciaires nécessaires. Son groupe d'experts constitutionnels, connu sous le nom de Commission de Venise, donne des conseils juridiques à des pays du monde entier.

## Défi

Le Conseil de l'Europe se compose de plusieurs entités opérationnelles, chacune en charge de ses propres programmes. « À la diversité organisationnelle s'ajoute la complexité liée aux spécificités des 47 États membres, telles que les aspects juridiques, les événements politiques ou encore leur niveau d'adoption des nouvelles technologies. Nous avons donc besoin d'un environnement web robuste mais surtout adapté aux usages des uns et des autres » déclare Costas Skouras, Directeur des Technologies de l'Information.

En 2010, environ 150 sites web permettaient de publier du contenu autour des différents programmes mais sans réelle ligne éditoriale. Difficile donc pour l'utilisateur de trouver la bonne information parmi des milliers de contenus disponibles en accès publique ou limité. Le projet de mise en place d'un outil de communication plus performant voit ainsi le jour afin d'agréger la pléthore de sites et d'applications existantes.

La Direction de la Communication avait, par ailleurs, la volonté de faire évoluer sa communication en s'appuyant sur un nouvel outil. « Le nouveau portail internet devait véhiculer une image cohérente du Conseil et être plus interactif en proposant des composants dynamiques comme le multimédia ou les réseaux sociaux » précise Marc Ulrich, Chef de la Division du Développement.

## Décision

Après le lancement d'un appel d'offres en 2010, le Conseil de l'Europe choisit la solution Liferay pour son adéquation aux exigences techniques et budgétaires exprimées dans le cahier des charges. Par ailleurs, « la pérennité de la solution, son évolutivité et son socle technique permettant de développer de nouvelles offres nous ont parfaitement séduits. Nous savons que nous pouvons aller encore plus loin avec cette plate-forme et faire évoluer nos projets quand nous le souhaitons » ajoute Marc Ulrich.

Le portail internet du Conseil de l'Europe fonctionne aujourd'hui sous la version 6.2 de Liferay, qui héberge 85 sites et qui rassemblera à terme les 200 sites actuels dont plus de la moitié a déjà été migré ou est en cours de migration.

## Valeur ajoutée pour l'entreprise

Grâce au nouveau portail, le Conseil de l'Europe s'est doté d'un véritable outil de communication. Contrairement à la version précédente, ce portail permet non seulement de publier du contenu mais aussi d'assurer une communication institutionnelle. Déjà adapté aux smartphones et tablettes, le portail compte en moyenne 22% de visites et 15% de visiteurs uniques de plus par mois qu'en 2012.

Les fonctionnalités avancées de Liferay permettent notamment aux équipes de mieux répondre aux contraintes politiques des États membres et de gérer plus facilement les droits d'accès. Aujourd'hui, près de 40 000 contenus web à valeur ajoutée sont disponibles en ligne, publiés par environ 300 contributeurs. Les équipes métier sont autonomes et disposent des droits d'accès aux sites pour ajouter, modifier et publier du contenu. Une structure et un « look and feel » standard ont, par ailleurs, été créés pour véhiculer une image cohérente du Conseil.

La personnalisation des services s'avère tout aussi utile. Cela est essentiel pour des projets à haute visibilité tels que les programmes gérés conjointement par le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne ou encore la plate-forme lancée pour renforcer la protection des médias et la sécurité des journalistes. « Cet espace personnalisé permet aux organisations de journalistes de soumettre des dossiers et d'alerter le Conseil de l'Europe dès qu'un journaliste se sent menacé, est blessé ou dont les droits ont été bafoués » explique Michel Weber, en charge de la plateforme web.

Gain de temps et productivité sont également au rendez-vous. « La gestion de nos sites est simplifiée. Avant, il fallait être un expert HTML pour ajouter un contenu autre qu'un document ! Une interface standard nous permet maintenant de le faire plus rapidement et plus facilement » commente Michel Weber. Côté efficacité, la Direction des Technologies de l'Information note une nette amélioration de la productivité de ses équipes qui peuvent désormais consacrer une partie de leur temps à d'autres projets et effectuer des tâches beaucoup plus intéressantes.

« En somme, Liferay nous a permis de passer à la seconde étape en matière de transformation digitale et devient partie intégrante de notre stratégie de gestion de contenu. Les bénéfices obtenus en termes de gain de temps, de productivité et de satisfaction des utilisateurs témoignent du succès de notre portail » conclut Costas Skouras.

Début 2014, le Conseil de l'Europe a de nouveau choisi Liferay, dans le cadre de son projet de convergence des socles techniques, pour refondre son portail Intranet. Demain, le Conseil souhaite proposer davantage de « packages métiers standardisés », c'est-à-dire des espaces dédiés à chaque département métier et enfin transformer les espaces de communication internes en un véritable portail d'entreprise.